



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Collectivités Territoriales
et des Politiques Publiques**

Bureau des élections

Affaire suivie par : Jessica LOTA
Tél : 04 95 34 50 74
pref-elections@haute-corse.gouv.fr

Bastia, le **18 AVR. 2024**

Le Préfet

à

Mesdames et messieurs les maires

Pour information à messieurs les sous-préfets
des arrondissements de Corte et Calvi

Objet : Élection des représentants au Parlement européen du 9 juin 2024
date limite d'inscription sur les listes électorales et réunions des commissions de contrôle des
listes électorales

Sur le même modèle que les précédentes élections, je vous prie de trouver ci-dessous, les dates relatives aux listes électorales :

1 - Inscriptions sur les listes électorales

Télé-procédure : En application de l'article R. 5 du Code électoral, la date limite d'inscription **en ligne** sur service-public est fixée au plus tard au sixième mercredi précédant le scrutin à minuit, heure légale, soit : **le mercredi 1^{er} Mai 2024**.

Dépôt de dossier en mairie : En application de l'article L. 17 du Code électoral, la date limite des demandes d'inscription sur les listes électorales **en format papier** est fixée au plus tard au sixième vendredi précédant le scrutin, soit : **le vendredi 3 mai 2024**.

2- Réunion des commissions de contrôle

Conformément à l'article L. 19 du Code électoral, la commission de contrôle des listes électorales doit se réunir entre le 24^e et le 21^e jour précédant le scrutin, soit : **entre le jeudi 16 et le dimanche 19 mai 2024**.

Je vous rappelle que la liste électorale ainsi que le tableau des mouvements seront extraits du REU le

ADRESSE POSTALE : Rond-point Maréchal Leclerc de Hautescloque 20401 BASTIA CEDEX 9
Téléphone : 04 95 34 50 00 - Télécopie : 04 95 31 64 81 - Courriel : prefecture@haute-corse.gouv.fr
Site Internet de l'État : www.haute-corse.gouv.fr
Accueil du public du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30

lendemain de la réunion et publiés pendant un délai de 7 jours. Si la commission n'a pas pu délibérer, le tableau est publié, tel qu'extrait du REU, au plus tard 20 jours avant le scrutin, **soit le lundi 20 mai 2024.**

Pour mémoire : l'affichage des listes électorales est nécessaire pour faire partir le délai de recours contentieux prévu à l'article L. 20, I, du Code électoral. La publication de la liste électorale est une obligation légale importante pour la sincérité et la transparence du scrutin. Elle permet également aux électeurs constatant leur absence irrégulière sur les listes électorales de déposer un recours devant le tribunal afin de pouvoir voter le jour du scrutin.

3 - Inscription dérogatoire

En application de l'article L. 30 du Code électoral, les électeurs ont la possibilité de s'inscrire, dans des cas limitativement énumérés par la loi (militaires, fonctionnaires, changement domicile pour motif professionnel, jeunes majeurs, personnes naturalisées, personnes ayant recouvré leur droit de vote), au-delà du délai normal, entre le sixième vendredi et le dixième vendredi précédant le scrutin, soit : le **jeudi 30 mai 2024.**

Ce tableau intégrera également, les radiations intervenues depuis la réunion de la commission de contrôle.

Dans les mêmes conditions que le tableau des 20 jours de la commission de contrôle, il **fera l'objet d'une publication, au plus tard le mardi 4 juin 2024 jusqu'au jour du scrutin.**

4 – Édition de la liste d'émargement

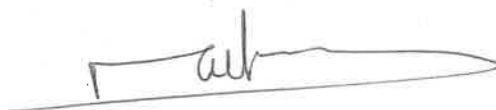
La liste d'émargement correspond à la liste électorale des électeurs par bureau de vote établie à partir de la liste électorale de la commune conformément à l'article L. 62-1 du Code électoral.

Elle **est obligatoirement extraite du REU**, soit à partir de votre logiciel de gestion des listes électorales, soit directement du système de gestion du REU.

Dernier rappel : le REU est l'unique outil de gestion centralisé des procurations.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Préfet,
pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture,



Arnaud MILLEMANN